

CPR-201027 (extraordinaire)
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion extraordinaire du 27 octobre 2020
10 h 30
À distance / Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Pandurang Ashrit
Claudine Auger
Yves Bourgeois
Francis Bourgoin
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Marianne Cormier

Pierrette Fortin
Monique Levesque
Pascale Rioux
Gilles Roy, président
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

Invitée : Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 10 h 35.

2. BUT DE LA CONVOCATION

Le président explique que la question portant sur les examens a été examinée par l'Équipe décisionnelle les 23 et 26 octobre. À la suite de ces réunions, l'Équipe décisionnelle est d'avis que la décision finale devrait être prise par le Sénat académique du fait que la recommandation, telle que proposée, touche les examens et touche un contexte plus large que celui de mesures exceptionnelles liées à la COVID-19. De plus, l'Équipe décisionnelle est consciente que le Sénat académique se réunira bientôt.

3. MESURES EXCEPTIONNELLES (COVID-19) : EXAMENS ÉLECTRONIQUES

En préparation pour cette réunion extraordinaire, le Comité des programmes a reçu un texte qui fut préparé par la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, madame Marianne Cormier. Le voici :

« L'exercice d'évaluation sommative sert à recueillir de l'information importante au sujet de l'atteinte des objectifs d'apprentissage d'un cours. Elle sert à mesurer ce que les étudiantes et les étudiants savent, le contenu notionnel et ce qu'elles ou ils peuvent faire, par exemple : résoudre des problèmes, analyser des données, etc. À partir de cette information, la professeure ou le professeur peut ensuite valider si les objectifs sont atteints. Tout comme dans une collecte de données dans une recherche empirique, l'important, c'est de recueillir des données précises et s'assurer que d'autres variables ne viennent pas nuire à la collecte d'information. »

Ne pas être capable de voir l'ensemble de l'examen dans le cas d'un examen minuté, et le fait de ne pas pouvoir faire de retour en arrière pour réviser une réponse sont des variables qui font en sorte que les étudiantes et les étudiants ne se sentent pas en contrôle de leur épreuve et ne peuvent déterminer une stratégie adéquate pour réagir à l'ensemble de l'épreuve. Les énergies cognitives sont mobilisées à gérer ce manque de contrôle et la concentration est affectée. La mesure de l'atteinte des objectifs des apprentissages est donc faussée par ces autres variables. »

Lors de la discussion portant sur la question des examens électroniques, les membres soulèvent les points suivants :

- COVID-19 ou pas COVID-19, on ne devrait pas mettre en place des pratiques anti-pédagogiques lors de la passation des examens.
- On repousse la date d'entrée en vigueur si le dossier est présenté au Sénat académique. Soyons conscients qu'il y a un impact sur les étudiantes et les étudiants en ce moment.
- Il faut présenter le dossier au Sénat académique. Le contexte de la pandémie est exceptionnel. La question est académique.
- Il faut ajouter un « Considérant » du fait que la RVD, la FÉÉCUM et le CPR estiment que plusieurs options sur CLIC et diverses plateformes électroniques ne correspondent pas aux bonnes pratiques pédagogiques.
- Le mot « anti-pédagogique » est bon, mais on le considère trop fort pour le « Considérant ».
- Le mot « interdire » est plutôt fort; il y a le mot « éliminer ». D'autres expressions sont notées : « décourager fortement », « fortement recommander ».
- Il faut être très clair dans notre directive : proscrire, interdire, éliminer...

Le Comité des programmes discute longuement du libellé et de la recommandation et s'entend qu'il est préférable d'avoir une directive très claire.

Le Comité des programmes discute aussi de la date d'entrée en vigueur de l'interdiction, le cas échéant. On propose la date du 5 novembre afin de permettre aux gens de préparer un plan de communication adéquat.

3. MESURES EXCEPTIONNELLES (COVID-19) : EXAMENS ÉLECTRONIQUES (suite)

Annulation de la recommandation R : 01-CPR-201020

Le Comité des programmes note qu'à la lumière de la position de l'Équipe décisionnelle, du contexte de la pandémie de la COVID-19 et de la recommandation qu'il souhaite faire au Sénat académique, il est de mise d'annuler la recommandation portant la cote R : 01-CPR-201020.

Après vérification auprès du proposeur et de l'appuyeur, on note que ces personnes acceptent de retirer la proposition R : 01-CPR-201020 à l'amiable.

Le Comité des programmes procède à l'annulation en votant sur la proposition suivante :

R : 01-CPR-201027

La proposition suivante, dûment appuyée, a été faite :

« Que le Comité des programmes annule la recommandation portant la cote R : 01-CPR-201020. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Le Comité des programmes procède en votant sur une nouvelle proposition qui sera présentée au Sénat académique le 30 octobre 2020.

R : 02-CPR-201027

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

Considérant que l'Université de Moncton se retrouve confrontée aux impacts de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que la RVD (Réunion des vice-doyennes et vice-doyens), la FÉÉCUM (Fédération des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton) et le Comité des programmes estiment que plusieurs options dans plusieurs plateformes, dont CLIC, ne correspondent pas aux bonnes pratiques pédagogiques;

Considérant qu'il existe plusieurs options, trucs et astuces permettant l'évaluation des apprentissages chez les étudiantes et les étudiants;

il est proposé :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'interdire l'utilisation des deux options suivantes offertes dans une plateforme électronique lors des examens minutés et non minutés pour l'année 2020-2021, soit (1) l'empêchement du retour aux questions précédentes, et (2) le minutage individuel de chaque question et que l'interdiction entre en vigueur au plus tard le 5 novembre 2020. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

4. CLÔTURE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 11 h 40.



Lynne Castonguay, secrétaire générale